

RCS : AMIENS Code greffe : 8002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AMIENS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1984 B 00184 Numéro SIREN : 330 783 002 Nom ou dénomination : Etablissements Paul SERGEANT
--

Ce dépôt a été enregistré le 19/04/2019 sous le numéro de dépôt B2019/001508

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2019/001508**
n° de gestion : **1984B00184**
n° SIREN : **330 783 002 RCS Amiens**

Le greffier du Tribunal de Commerce d'Amiens certifie avoir procédé le 19/04/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

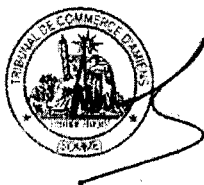
Etablissements Paul SERGEANT - Société par actions simplifiée
449 rue de Verdun 80000 Amiens -FRANCE-

date de clôture : 30/09/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



391252

ETABLISSEMENTS Paul SERGEANT

**Société par Actions Simplifiée
Au capital de 600 000 Euros**

Siège social : 449, rue de Verdun - 80000 - AMIENS

R.C.S. AMIENS 330 783 002

**RESOLUTION D'AFFECTATION
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 27 MARS 2019**

**TROISIEME RESOLUTION
AFFECTATION DU RESULTAT**

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à la somme de 1 075 531,07 Euros de la façon suivante :

- Bénéfice de l'exercice
formant un bénéfice distribuable de 1 075 531,07 Euros
- En distribution de dividendes pour 654 000,00 Euros
- Le solde au poste "Autres Réserves" 421 531,07 Euros

Le dividende se trouve ainsi fixé à 109 Euros pour chacune des 6000 actions composant le capital social, donnant lieu à un revenu à déclarer de 109 Euros par action.

L'Assemblée reconnaît avoir été informée que ce dividende est soumis, pour les personnes physiques, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2%, soit une taxation globale de 30%.

Le PFU s'applique de plein droit à défaut d'option expresse et irrévocable pour le barème progressif de l'Impôt sur le Revenu, au moment du dépôt de la déclaration de ses revenus.

Ce dividende sera mis en paiement, à la diligence du Président, au plus tôt à l'issue de la présente Assemblée et au plus tard dans les neuf mois de la clôture de l'exercice social.

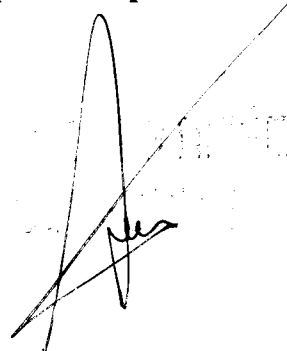
Conformément à la loi, il est rappelé que le montant du dividende mis en paiement au titre des trois exercices précédents, celui des revenus distribués éligibles à la réfaction mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du Code Général des Impôts et celui des revenus non éligibles à cette réfaction ont été les suivants :

EXERCICES	Revenus distribués	Eligibles à la réfaction mentionnée à l'art.158-3 du CGI	Non éligibles à la réfaction mentionnée à l'art.158-3 du CGI
2014/2015	504 000 €	16 002 €	478 800 €
2015/2016	450 000 €	14 287 €	427 500 €
2016/2017	2 004 000 €	100 200 €	1 903 800 €

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

Certifié exact
La Présidente
La société BMH
Représentée par Alain SERGEANT



Désignation de l'entreprise : Paul SERGEANT		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12				
Adresse de l'entreprise 449 Rue de Verdun 80017 AMIENS CEDEX		Durée de l'exercice précédent* 12				
Numéro SIRET 330781301200018		Néant ☐ *				
CONFORME		Exercice N clos le, 30/09/2018				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ *	Frais d'établissement*	AB	AC			
	Frais de développement*	CX	CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires AMIENS	AF	AG	4 401		
	Fonds commercial (1) 80 - 02	AH	AI	433 717		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	Terrains	AN	AO			
	Constructions	AP	AQ	205 522		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	292 494		
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	632 308		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Immobilisations en cours	AV	AW			
	Avances et acomptes	AX	AY	60 221		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
	Autres participations	CU	CV	20 719		
	Créances rattachées à des participations	BB	BC	195 841		
	Autres titres immobilisés	BD	BE	28 175		
	Prêts	BF	BG			
	Autres immobilisations financières*	BH	BI	14 004		
	TOTAL (II)	BJ	BK	1 887 402		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	50 862	
En cours de production de biens		BN	BO			
En cours de production de services		BP	BQ			
Produits intermédiaires et finis		BR	BS	61 167		
Marchandises		BT	BU	2 209 626		
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	BW	565 905		
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	BY	4 646 700		
Autres créances (3)		BZ	CA	306 883		
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	CC			
ACTIF CIRCULANT		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	821 008	
	Disponibilités	CF	CG	2 478 898		
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	27 200		
	TOTAL (III)	CJ	CK	11 168 249		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	1A	13 055 651		
	tenu : (1) Dont droit au bail :		CP	(3) Part à plus d'un an :		CR
	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :					
Clause de réserve le propriété : *		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		Paul SERGEANT		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 600 000)	DA	600 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	60 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)	DG	5 029 575		
	Report à nouveau	DH	885 819		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1 075 531		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK	45 751		
		TOTAL (I)	DL	7 696 676	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
		TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
		TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	484 489		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	99 605		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	4 014 809		
	Dettes fiscales et sociales	DY	750 819		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	9 254		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	5 358 976		
	Ecart de conversion passif *	(V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	13 055 651		
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	5 053 023		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : Paul SERGEANT

Néant ☐ *

		Exercice N					
		France			Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	16 380 744	FB		FC	16 380 744
	Production vendue { biens * services *	FD	6 127 066	FE		FF	6 127 066
		FG	1 529 336	FH		FI	1 529 336
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	24 037 146	FK		FL	24 037 146
	Production stockée *					FM	-1 596
	Production immobilisée *					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	209 328
	Autres Produits (1) (11)					FQ	6 925
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	24 251 803
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	12 100 385
	Variation de stock (marchandises) *					FT	90 773
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	4 014 546
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV	944
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	3 703 360
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	164 572
	Salaires et traitements *					FY	1 529 613
	Charges sociales (10)					FZ	619 917
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *			GA	247 581
			- dotations aux provisions			GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	162 208
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
	Autres charges (12)					GE	121 788
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	22 755 686
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	1 496 117
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	33 073
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	14 370
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	47 443
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	3 285
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	3 285
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	44 158
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	1 540 275

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

4

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (suite)

Désignation de l'entreprise <u>Paul SERGEANT</u>		Néant ☐ *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	1 199
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	13 903
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	15 102
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	9 885
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	1 293
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	207
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	11 385
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	3 717
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	468 461
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	24 314 348
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	23 238 817
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	1 075 531
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	IG	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HP	83 725
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	HQ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IH	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	IJ	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	IK	
	(9) Dont transferts de charges	HX	33 423
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	RC	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	RD	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A1	64 914
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9	A2	
		A3	
		A4	41 762
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Autres produits exceptionnels			1 199
Amortissements dérogatoires		207	13 903
Contrôle URSSAF		9 524	
Pénalités et Amendes		361	
Cession d'actifs		1 293	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise				Paul SERGEANT				Néant ☐ *					
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		Consecutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
								2		3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II	KD	499 018	KE		KF	5 635	
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9			KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1			KM	676 597	KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		[Dont Composants	M2			KP		KQ		KR	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants	M3			KS	1 335 682	KT		KU	221 199
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV	381 969	KW		KX	1 944	
		Matériel de transport *					KY	1 432 118	KZ		LA	284 785	
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	152 942	LC		LD	4 917	
		Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours						LH	60 221	LI		LJ		
	Avances et acomptes						LK		LL		LM		
	TOTAL III						LN	4 039 529	LO		LP	512 845	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T		
	Autres participations						8U	183 344	8V		8W	33 073	
	Autres titres immobilisés						1P	28 175	1R		1S	143	
	Prêts et autres immobilisations financières						1T	14 004	1U		1V		
	TOTAL IV						LQ	225 524	LR		LS	33 216	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	4 764 070	ØH		ØJ	551 695	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
				par virements de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW	504 652	1X		
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME	676 597	MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	14 075	MK	1 542 806	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers	IU		MM		MN	383 913	MO		
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	1 716 903	MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	157 859	MU		
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA	60 221	NB		
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III		IY		NG	14 075	NH	4 538 299	NI		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
		Autres participations		IØ		ØX		ØY	216 417	ØZ	
Autres titres immobilisés		II		2B		2C	28 318	2D			
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	14 004	2G			
TOTAL IV		I3		NJ		NK	258 740	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		ØK	14 075	ØL	5 301 691	ØM	

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts.)

Exercice N clos le 30/09/2018

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : Paul SERGEANT

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... -
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032

ANNEXE COMPTABLE

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Paul SERGEANT

Du 01/10/2017 au 30/09/2018

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2017 au 30/09/2018.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 30/09/2018 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le règlement N° 2015-06 du 23 novembre 2015.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Paul SERGEANT

Du 01/10/2017 au 30/09/2018

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés

Amortissements des biens décomposables :

L'entité non concernée, aucune immobilisation décomposable n'a été identifiée.

L'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	10 à 25 ans
- Agencement et aménagement des constructions	10 à 25 ans
- Installations techniques	5 à 12 ans
- Matériel de transport	4 à 8 ans
- Matériel de bureau et informa	3 ans
- Mobilier de bureau	10 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Paul SERGEANT

Du 01/10/2017 au 30/09/2018

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

Paul SERGEANT

Du 01/10/2017 au 30/09/2018

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations suite à réévaluation acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	499 018	5 635
	Terrains			
	Constructions		676 597	
CORPORELLES	Sur sol propre			
	Sur sol d'autrui			
	Inst. générales, agencés & aménagés construct.			
	Installations techniques, matériel & outillage industriels		1 335 682	221 199
	Inst. générales, agencés & aménagés divers		381 969	1 944
	Autres immos corporelles		1 432 118	284 785
	Matériel de bureau & mobilier informatique		152 942	4 917
	Emballages récupérables & divers			
	Immobilisations corporelles en cours		60 221	
	Avances et acomptes			
		TOTAL	4 039 529	512 845
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			
	Autres participations		183 344	33 073
	Autres titres immobilisés		28 175	143
	Prêts et autres immobilisations financières		14 004	
		TOTAL	225 524	33 216
		TOTAL GENERAL	4 764 070	551 695

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions par virt poste par cessions	Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légal/Valeur d'origine
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL			
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL		504 652	
	Terrains				
	Constructions			676 597	
CORPORELLES	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. gal. agen. amé. cons				
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.		14 075	1 542 806	
	Inst. gal. agen. amé. divers			383 913	
	Autres immos corporelles			1 716 903	
	Mat. bureau, inform., mobilier			157 859	
	Emb. récupérables & divers				
	Immobilisations corporelles en cours			60 221	
	Avances et acomptes				
		TOTAL	14 075	4 538 299	
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations			216 417	
	Autres titres immobilisés			28 318	
	Prêts & autres immob. financières			14 004	
		TOTAL		258 740	
		TOTAL GENERAL	14 075	5 301 691	

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

Paul SERGEANT

Du 01/10/2017 au 30/09/2018

APPROCHE PAR COMPOSANTS

Conformément à l'article 322-3 du PCG, des composants de "première catégorie" ont été identifiées sur les matériels de transport en ce qui concerne les pneumatiques des matériels roulants qui doivent faire l'objet d'un remplacement à intervalles réguliers et suivent un plan d'amortissement de 2 ans linéaire.

Il n'a pas été identifiée de composants pour les autres immobilisations

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

Paul SERGEANT

Du 01/10/2017 au 30/09/2018

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, développ.	TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	64 979	1 555		66 534
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui	439 152	31 924		471 076
	Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels		1 134 399	129 988	14 075	1 250 312
	Inst. générales agencem. amén.	263 659	12 520		276 179
Autres immob. corporelles	Matériel de transport	1 064 977	131 625		1 196 602
	Mat. bureau et informatiq., mob.	148 799	4 786		153 585
	Emballages récupérables divers				
	TOTAL	3 050 986	310 843	14 075	3 347 754
	TOTAL GENERAL	3 115 965	312 398	14 075	3 414 289

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Différentiel de durée	DOTATIONS Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	REPRISES Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Mouv. net des amorts fin de l'exercice
Frais d'établissements							
TOTAL							
A. Immob. incorpor.							
Terrains							
Constr.	Sur sol propre						
	Sur sol autrui						
	Inst. agenc. et amén.						
Inst. techn. mat. et outillage					13 903		-13 903
A. Immo. corp.	Inst. gales, ag. am div						
	Matériel transport						
	Mat. bureau mobilier inf.						
	Emballages réc. divers						
TOTAL					13 903		-13 903
Frais d'acquisition de titres de participations	207						207
TOTAL GÉNÉRAL	207				13 903		-13 696
Total général non ventilé		207			13 903		-13 696

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS

Paul SERGEANT

Du 01/10/2017 au 30/09/2018

Détermination de la valeur actuelle

MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

RUBRIQUES	Dépréciations début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Dépréciations fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Sur sol propre				
Constructions				
Sur sol d'autrui				
Inst. gales agen. aménag constr.				
Inst. techniques matériel et outillage industriels				
Inst. gales agen. aménag. divers				
Autres immobs				
corporelles				
Matériel de transport				
Mat. bureau et mob. informatique				
Emballages récupérables divers				
Titres mis en équivalence				
Immob. financières				
Titres de participations				
Autres				
TOTAL				
Stocks				
Créances				
Valeurs mobilières de placement				

TOTAL GÉNÉRAL

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Paul SERGEANT

Du 01/10/2017 au 30/09/2018

TABLEAU DES PROVISIONS

	Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissements				
	Provisions pour hausse des prix				
	Amortissements dérogatoires	59 447		13 696	45 751
	<i>Dont majorations exceptionnelles de 30 %</i>				
	Pour prêts d'installation				
	Autres provisions réglementées				
	TOTAL	59 447		13 696	45 751
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges				
	Prov. pour garanties données aux clients				
	Prov. pour pertes sur marchés à terme				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour pertes de change				
	Prov. pour pensions et obligations similaires				
	Provisions pour impôts				
	Prov. pour renouvellement des immobilisations				
	Prov. pour gros entretien et grdes réparations	88 704		88 704	
	Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer				
	Autres provisions pour risques et charges				
	TOTAL	88 704		88 704	
Provisions pour dépréciation	- incorporelles				
	- corporelles				
	Sur immobilisations				
	- Titres mis en équivalence				
	- titres de participation				
	- autres immobs financières				
	Sur stocks et en cours				
	Sur comptes clients				
	Autres provisions pour dépréciation				
	TOTAL				
	TOTAL GÉNÉRAL	148 151		102 400	45 751
	Dont provisions pour pertes à terminaison				
	- d'exploitation				
	Dont dotations & reprises				
	- financières				
	- exceptionnelles				
	Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée				

CRÉDIT-BAIL

Paul SERGEANT

Du 01/10/2017 au 30/09/2018

CRÉDIT-BAIL

	Valeur d'origine	AMORTISSEMENTS		Valeur résiduelle
		Antérieurs	Dotations exercice	
Autres immobs incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Inst. matériels et outillages	287 000	40 658	28 700	217 642
Autres immobs corporelles				
Immobilisations en cours				
TOTAL	287 000	40 658	28 700	217 642

	REDEVANCES PAYÉES		
	Cumuls exercice antérieurs	Exercice	Total
Autres immobs. incorporelles			
Terrains			
Constructions			
Inst. matériels et outillages	203 333	83 725	287 058
Autres immobs. corporelles			
Immobilisations en cours			
TOTAL	203 333	83 725	287 058

	VALEUR RESTANT À PAYER				VALEUR RÉSIDUELLE			
	à 1an au plus	à + 1an et 5 ans au plus	à + 5 ans	Total	à 1an au plus	à + 1an et 5 ans au plus	à + 5 ans	Total
Autres immobs. incorpor.								
Terrains								
Constructions								
Inst. matériels, outillages								
Autres immobs. corpor.								
Immobilisations en cours								
TOTAL								

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Paul SERGEANT

Du 01/10/2017 au 30/09/2018

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Q. P. du capital détenu en %	Résultat dernier exercice clos
----------------------------	---------	--	------------------------------------	--------------------------------------

A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

1 . Filiales	(+ 50% du capital détenu par la société)			
MOREUIL MATERIAUX - 0 ZI de l'Espinoy 80110 MOREUIL - 4	50 000	595 533	100.00	71 091
HOUDARD - 34 rue Sylvain LENGLET 80440 BLANGY TRONV	1 524	72 265	98.00	23 115
2 . Participations	(10 à 50% du capital détenu par la société)			
SERGEANT - 449 rue de Verdun 80000 Amiens - 344149935	6 098	159 846	25.00	34 641

B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS

1. Filiales non reprises en A :

a. Françaises

b. Etrangères

2. Participations non reprises en A :

a. Dans des sociétés françaises

b. Dans des sociétés étrangères

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Paul SERGEANT

Du 01/10/2017 au 30/09/2018

Informations financières (5)

Filiales et participations (1)	Capital (6)	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats (6) (10)	Quote-part du capital détenu en %	Brute		Valeurs comptables des titres détenus (7) (8)	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (7) (9)	Montant des cautions et avais donnés par la société (7)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (7) (10)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (7) (10)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (7)
				Brute	Nette						
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS CI-DESSUS (2) (3)											
1. Filiales (+ 50% du capital détenu par la société)											
MOREUIL MATERIAUX - 0 ZI de l'Espinoy 80110 MOREUIL - 437765	50 000	595 533	100.00	1	1				2 098 614	71 091	
HOUDARD - 34 rue Sylvain LENGLET 80440 BLANGY TRONVILLE - 3	1 524	72 265	98.00	1 494	1 494				24 327	23 115	22 653
2. Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)											
SERGEANT - 449 rue de Verdun 80000 Amiens - 344149935	6 098	159 846	25.00	1 524	1 524				37 786	34 641	8 660

(1) Pour chacune des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN).

(2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).

(3) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation, indiquer la dénomination et le siège social.

(4) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.

(5) Mentionner au pied du tableau la parité entre l'euro et les autres devises.

(6) Dans la monnaie locale d'opération.

(7) En euros lorsque l'entité l'utilisera pour présenter ses comptes.

(8) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations.

(9) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant.

(10) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations.

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Paul SERGEANT

Du 01/10/2017 au 30/09/2018

Informations financières (5)

Filiales et participations (1)

B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS

1. Filiales non reprises au §A :

- a. Filiales françaises
- b. Filiales étrangères

2. Participations non reprises au §A :

- a. Dans des sociétés françaises
- b. Dans des sociétés étrangères

Capital (6)	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats (6) (10)	Quote-part du capital détenu en %	Valeurs comptables des titres détenus (7) (8)	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (7) (9)	Montant des cautions et avais donnés par la société (7)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (7) (10)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (7) (10)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (7)
-------------	---	-----------------------------------	---	--	---	---	---	--

- (1) Pour chacune des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN).
- (2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).
- (3) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation, indiquer la dénomination et le siège social.
- (4) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.
- (5) Mentionner au pied du tableau la parité entre l'euro et les autres devises.
- (6) Dans la monnaie locale d'opération.
- (7) En euros lorsque l'entité l'utilisera pour présenter ses comptes.
- (8) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations.
- (9) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant.
- (10) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations.

ÉTAT DES STOCKS

Paul SERGEANT

Du 01/10/2017 au 30/09/2018

TABLEAU DES STOCKS

	Stocks début	Augmentations	Diminutions	Stocks fin
Marchandises	2 382 301		90 773	2 291 528
Matières premières	51 806		944	50 862
Autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits	69 559		1 596	67 963
TOTAL	2 503 666		93 313	2 410 353

ACTIF CIRCULANT

Paul SERGEANT

Du 01/10/2017 au 30/09/2018

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	195 841		195 841
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	14 004		14 004
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	310 219	310 219	
	Autres créances clients	4 595 015	4 595 015	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés	1 245	1 245	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Etat & autres	142 563	142 563	
	coll. publiques	53 097	53 097	
	Divers			
	Groupe et associés (2)	109 977	109 977	
renvois	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)			
	Charges constatées d'avance	27 200	27 200	
	TOTAUX	5 449 162	5 239 317	209 845
(1)	Montant	- Créances représentatives de titres prêtés		
	des	- Prêts accordés en cours d'exercice		
(2)	Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

Paul SERGEANT

Du 01/10/2017 au 30/09/2018

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	27 200
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	27 200

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	53 097
Disponibilités	21 008
TOTAL	74 105

CAPITAUX PROPRES

Paul SERGEANT

Du 01/10/2017 au 30/09/2018

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

Paul SERGEANT

Du 01/10/2017 au 30/09/2018

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine	484 489	178 536	305 953	
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)	16 750	16 750		
Fournisseurs & comptes rattachés	4 014 809	4 014 809		
Personnel & comptes rattachés	265 430	265 430		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	252 453	252 453		
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée	165 699	165 699		
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	67 237	67 237		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)	82 854	82 854		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	9 255	9 255		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	5 358 976	5 053 023	305 953	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	417 376			
Emprunts remboursés en cours d'exer.	256 879			
(2) Montant divers emprunts, dett/associés				

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

Paul SERGEANT

Du 01/10/2017 au 30/09/2018

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	142
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	154 354
Dettes fiscales et sociales	474 797
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	9 255
TOTAL DES CHARGES À PAYER	638 549

CRÉDIT D'IMPÔT COMPÉTITIVITÉ ET EMPLOI (CICE)

Paul SERGEANT

Du 01/10/2017 au 30/09/2018

CRÉDIT D'IMPÔT COMPÉTITIVITÉ ET EMPLOI (CICE)

Le CICE est comptabilisé en diminution des charges de personnel, présent dans un sous-compte 64.

Au titre de l'exercice clos le 30/09/2018, le CICE s'élève à 76 914 €.

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution de leur fonds de roulement (art. 244 quater C du CGI).

Nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers :

- Investissement matériel
- Formation aux salariés

ENGAGEMENTS

Paul SERGEANT

Du 01/10/2017 au 30/09/2018

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

Les indemnités de fin de carrières sont gérées par un organisme extérieur. Le solde du contrat chez Axa est de 220 873 euros

Le montant des IFC calculés est de 226 758.42 euros selon la méthode suivante:

- Droits accumulés avec la projection salariale (progression de 2%)
- Rotation lente
- Taux d'actualisation retenu 2.5%

ENGAGEMENTS DONNÉS

	Autres	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Montant
Effets escomptés non échus						
Cautionnements, avals et garanties donnés par la société						
Engagements assortis de sûretés réelles						
Intérêts à échoir	3 625					3 625
Assurances à échoir						
Autres engagements donnés :						
Contrats de crédits-bails						
Contrats de locations financement						
TOTAL (1)	3 625					3 625

	Autres	Dirigeants	Provisions	Montant
Engagements en matière de pensions				
TOTAL	3 625			3 625

ENGAGEMENTS REÇUS

	Autres	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Montant
Cautionnements, avals et garanties reçus par la société						
Sûretés réelles reçues						
Actions déposées par les administrateurs						
Autres engagements reçus						
TOTAL						

HONORAIRES VERSÉS COMMISSAIRES AUX COMPTES

Paul SERGEANT

Du 01/10/2017 au 30/09/2018

COMMISSAIRES AUX COMPTES

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Exercice	Exercice N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :	15 800	16 223
TOTAL	15 800	16 223

RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Paul SERGEANT

Du 01/10/2017 au 30/09/2018

NATURE DES INDICATIONS	Exercice 10/17 au 09/18	Exercice 10/16 au 09/17	Exercice 10/15 au 09/16	Exercice N-3	Exercice N-4
<u>I - Capital en fin d'exercice</u>					
Capital social	600 000	600 000	600 000	600 000	600 000
Nombre des actions ordinaires existantes (A)		6 000	6 000	6 000	6 000
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote existantes) (A)					
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
. par conversion d'obligations					
. par exercice de droits de souscription					
<u>II - Opérations et résultat de l'exercice</u>					
Chiffre d'affaires hors taxes	24 037 146	22 505 550	20 694 850	19 811 940	20 759 890
Résultat avant impôts (B), participation des salariés, dotations et reprises sur amortissements, dépréciations, provisions.....	1 795 670	1 127 162	1 671 567	720 697	2 168 831
Impôts sur les bénéfices	468 461	342 073	458 168	296 022	597 551
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat net (C)	1 075 531	771 421	997 033	663 553	1 266 507
Dotations et reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	251 678	13 667	216 365	-238 878	
Résultat distribué (D)		450 000	450 000	504 000	575 100
<u>III - Résultat par action</u>					
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations et reprises sur amortissements, dépréciations, provisions = (B) / (A)		187.86	278.59	120.12	361.47
Résultat après impôts, participation des salariés mais sans dotations et reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		130.85	202.23	70.78	211.08
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations et reprises sur amortissements, dépréciations, provisions = (C) / (A)		128.57	166.17	110.59	211.08
Dividende attribué à chaque action = (D) / (A)		75.00	75.00	84.00	95.85
<u>IV - Personnel</u>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	47	47	40	40	43
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 529 613	1 548 301	1 484 839	1 543 207	1 586 477
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, oeuvres sociales)	619 917	706 550	721 877	863 417	860 003

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise Paul SERGEANT										Néant ☐ *					
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice						
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN						
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE	64 979	PF	1 555	PG		PH	66 534					
Terrains			PI		PJ		PK		PL						
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ						
	Sur sol d'autrui		PR	439 152	PS	31 924	PT		PU	471 076					
	Inst.générales, agencements et aménagements des constructions		PV		PW		PX		PY						
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	1 134 399	QA	129 988	QB	14 075	QC	1 250 312					
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD	263 659	QE	12 520	QF		QG	276 179					
	Matériel de transport		QH	1 064 977	QI	131 625	QJ		QK	1 196 602					
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	148 799	QM	4 786	QN		QO	153 585					
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT						
TOTAL III			QU	3 050 986	QV	310 843	QW	14 075	QX	3 347 754					
TOTAL GENERAL (I + II + III)			ØN	3 115 965	ØP	312 398	ØQ	14 075	ØR	3 414 289					
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
Immobilisations amortissables		DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice					
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel								
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres Immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7	13 903	T8		T9	-13 903
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6	13 903	X7		X8	-13 903
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL	207					NM						NO	207
Total général (I + II + III + IV)		NP	207	NQ		NR		NS		NT	13 903	NU		NV	-13 696
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW	207	Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY	13 903	Total général non ventilé (NW-NY)			NZ	-13 696		
CADRE C															
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice					
Frais d'émission d'emprunt à étaler								Z9		Z8					
Primes de remboursement des obligations								SP		SR					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise		Paul SERGEANT		Néant ☐ *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	59 447	TM	13 696	45 751
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	59 447	TS	13 696	45 751
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	88 704	EP	88 704	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	88 704	TV	88 704	TX
	Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
- corporelles			6E	6F	6G	6H
- Titres mis en équivalence			Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
- titres de participation			9U	9V	9W	9X
- autres immobilisations financières (1) *			Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
Sur stocks et en cours		6N	6P	6R	6S	
Sur comptes clients		6T	6U	6V	6W	
Autres provisions pour dépréciation (1)*		6X	6Y	6Z	7A	
TOTAL III		7B		TY	TZ	UA
TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C	148 151	UB	102 400	45 751
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF		
		- financières	UG	UH		
		- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l' entreprise : **Paul SERGEANT**

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		Créances rattachées à des participations	UL 195 841	UM	UN 195 841
		Prêts (1) (2)	UP	UR	US
		Autres immobilisations financières	UT 14 004	UV	UW 14 004
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux	VA 310 219	310 219	
		Autres créances clients	UX 4 595 015	4 595 015	
		Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO	ZI		
		Personnel et comptes rattachés	UY 1 245	1 245	
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ		
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM		
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB 142 563	142 563	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN 53 097	53 097	
		Divers	VP		
		Groupe et associés (2)	VC 109 977	109 977	
		Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR		
		Charges constatées d'avance	VS 27 200	27 200	
		TOTAUX	VT 5 449 162	VU 5 239 317	VV 209 845
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD		
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE		
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF		

CADRE B		ÉTAT DES DETTES	Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
		Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y			
		Autres emprunts obligataires (1)	7Z			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus d'1 an à l'origine	VH 484 489	178 536	305 953		
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A 16 750	16 750		
		Fournisseurs et comptes rattachés	8B 4 014 809	4 014 809		
		Personnel et comptes rattachés	8C 265 430	265 430		
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D 252 453	252 453		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW 165 699	165 699			
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ 67 237	67 237			
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J			
		Groupe et associés (2)	VI 82 854	82 854		
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K 9 255	9 255		
		Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *	ZZ			
		Produits constatés d'avance	8L			
		TOTAUX	VY 5 358 976	VZ 5 053 023	305 953	
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ 417 376	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK 256 879	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033		

MARC GERNEZ

COMMISSAIRE AUX COMPTES

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE

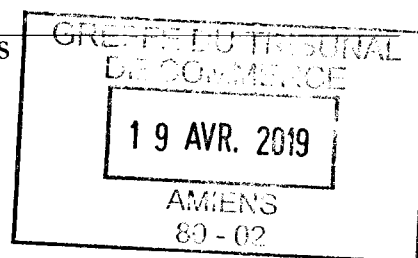
19 AVR. 2019

AMIENS
80 - 02

Etablissements Paul SERGEANT

449, rue de VERDUN
80000 AMIENS

***RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 septembre 2018***



Etablissements Paul SERGEANT S.AS
449, rue de Verdun
80000 AMIENS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR

LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 septembre 2018

Aux associés,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société Etablissements Paul SERGEANT relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2018 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2017 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III - LA JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de mon appréciation des règles et principes suivis par votre société, j'ai vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus, des informations fournies en annexe et le caractère raisonnable des estimations retenues.

MARC GERNEZ

COMMISSAIRE AUX COMPTES

La Société a notamment inscrit à son bilan des Créances clients pour un montant net de 4 646 700 €. La note de l'annexe en page 13 sur les créances et dettes explicite les modalités dévaluation retenues par la Société. J'ai procédé à l'appréciation de l'évaluation des créances clients sur la base des informations disponibles ce jour et j'ai mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'absence de risque significatif relatif au recouvrement desdites créances. Ces travaux m'ont permis de valider l'approche retenue par la Société.

IV - VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ASSOCIES

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

J'atteste de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnés à l'article D.441-4 du code de commerce.

V - RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VI - RESPONSABILITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

MARC GERNEZ

COMMISSAIRE AUX COMPTES

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 27 mars 2019

Le commissaire aux comptes



Marc GERNEZ
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris